

Le Directeur Général des Services

MAIRIE des 6 <sup>e</sup> et 8 <sup>e</sup> Arts	
ARRIVE LE : 13/04/22	
Pour Attribution	
<input checked="" type="checkbox"/> Le Maire	<input type="checkbox"/> AG
<input type="checkbox"/> DGS	<input type="checkbox"/> EC
<input type="checkbox"/> Technique	<input type="checkbox"/> Finances
<input type="checkbox"/> Animation	<input type="checkbox"/> Marchés
<input type="checkbox"/> Culture	<input type="checkbox"/>
COPIE A :	

Marseille, le

11 AVR. 2022

Monsieur Pierre BENARROCHE  
Maire des 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements  
De Marseille  
Villa Bagatelle  
125, rue du Commandant Rolland  
13008 MARSEILLE

Cabinet du Maire

Gourrier arrive le 15/04/22

N°... 17614/22/04/00166

Vos réf : PB/GR/LC N° 17414/21/11/00475  
Nos réf : DEAP/4100-2021-12-193101-JA  
Dossier suivi par : Madame Caroline CAMBRIANI  
T : 04 95 09 53 91

**Objet : Emanations d'Hydrogène de Sulfure – Madrague de Montredon – 13008 Marseille**

Monsieur le Maire d'Arrondissements,

Suite à votre courrier du 18 novembre dernier, relatif aux odeurs perçues au voisinage de la rue des Arapèdes dans le quartier de la Madrague de Montredon.

**1- Sur les causes des odeurs perçues**

La canalisation d'assainissement située rue des Arapèdes trouve son exutoire dans une station de relevage du réseau d'assainissement public, qui a pour objet de faire circuler les eaux collectées vers la station d'épuration. Ce type de dispositif est utilisé lorsque, comme c'est le cas en l'espèce, un écoulement gravitaire n'est pas envisageable. Dans cette configuration, des odeurs en lien avec la formation d'Hydrogène Sulfuré (H<sub>2</sub>S) peuvent parfois se produire.

Pour mémoire, la température et le débit sont des éléments déterminants dans la cinétique de formation de l'Hydrogène Sulfuré. A cet égard, les variations saisonnières de population et l'augmentation de température, en lien avec les dérèglements climatiques, contribuent manifestement aux odeurs perçues par vos interlocuteurs.

Dans ce contexte, et pour votre parfaite information, la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial (DEAP) prépare avec le Délégué du Service Public de l'assainissement (SERAMM), une injection globale et modélisée de Nitrate de Calcium (Nutriox) dans les zones les plus sensibles de Marseille.

**2- Sur les solutions mises en œuvre**

Le type d'injection précitée, loin d'être un pis-aller, est déjà mis en œuvre dans la zone visée dans votre courrier et la réclamation des usagers, nous a conduits, à encore améliorer le fonctionnement de ce dispositif.

.../...

Pour juger de l'efficacité de notre action, mes services ont mis en place un capteur ultrasensible de mesures d'H<sub>2</sub>S au droit du N°13 de la rue des Arapèdes, devant le domicile des plaignants. Les mesures cet hiver, sont restées en dessous du seuil olfactif de 0,05 ppm et nous n'avons pas reçu de nouvelle alerte depuis le dernier ajustement du dispositif d'injection.

### **3- Sur la réglementation**

J'attire votre attention sur le fait qu'en milieu professionnel, la Valeur Limite d'Exposition (VLE) est de 10 ppm pendant ¼ d'heure (Art. R. 4412-149 du Code du travail), soit une valeur 200 fois supérieure aux mesures maximales actuelles dans la zone concernée.

Concernant la population non-professionnelle, l'Hydrogène Sulfuré ne dispose pas de valeur limite réglementaire dans l'air ambiant (article R-221-1 du Code de l'Environnement). A notre connaissance, seule l'Agence Régionale de Santé (ARS) est compétente pour déterminer les recommandations relatives aux Valeurs Toxicologiques de Référence (VTR) à respecter. Or, en l'état de telles recommandations n'ont manifestement pas été émises.

### **4- Sur les évolutions structurelles au-delà du dispositif d'injection**

Ne se limitant pas à ce contexte réglementaire, la Métropole a fait le choix d'investissements importants sur une grande partie du territoire marseillais, pour limiter très significativement les nuisances potentielles par injection de Nitrate de Calcium.

Concernant la zone visée par votre courrier, et au-delà de l'injection précitée, mes services étudient actuellement l'opportunité de création d'un nouveau poste de relevage afin de limiter encore la cinétique de création d'H<sub>2</sub>S.

Espérant que ces éléments objectifs, seront de nature à rassurer vos administrés, je reste disponible pour échanger, autant que nécessaire sur ce dossier.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire d'Arrondissements, l'expression de ma considération distinguée.

  
Eric TAVERNI